

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE



La Brèche au moulin de Ramecourt

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Mares temporaires à Rantigny

L'année 2023 a été une année riche en projets pour le SMBVB. En rivières, avec notamment la restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Ramecourt (Agnetz) ou le reméandrage du ru de la Garde au sein du marais de Clermont. Mais aussi en zones humides avec la réalisation de travaux sur 6 communes : Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny, Liancourt et Nogent sur Oise. Ce dynamisme est le fruit d'un travail de pédagogie et d'expertise mené par le syndicat depuis plusieurs années et a été permis par l'engagement de tous les acteurs, élus, techniciens, institutionnels, financeurs... autour d'un même objectif, celui d'améliorer la qualité de nos milieux aquatiques.

Cet été nous a d'ailleurs rappelé à quel point ces milieux étaient indispensables. Nous avons vécu, dans la droite ligne de 2022, une sécheresse exceptionnelle. Le débit de la Brèche a atteint des niveaux historiquement bas en juillet, les niveaux des nappes relevés aux piézomètres ont également été proches des records de 1992 et 2006. Il n'y a plus d'écoulement aux sources de la Brèche depuis l'été 2022. Des tensions sur l'alimentation en eau potable ont même été observées par endroit. Plus que jamais, il est nécessaire d'agir. J'ai réitéré à plusieurs reprises l'importance de réaliser une étude quantitative à l'échelle de l'Oise, regroupant tous les acteurs et usagers, et j'ai même proposé un portage par le SMBVB. Gageons que cette étude puisse voir le jour en 2024.

N'hésitez pas à contacter l'équipe technique du SMBVB pour toute question. Je vous souhaite une bonne lecture !



Olivier FERREIRA
Président du SMBVB

Le SMBVB	4
Présentation	4
Les élu.e.s	5
L'équipe technique	6
Bilan financier	7
Le SAGE	8
Réflexion sur la réalisation d'une modélisation de la nappe	8
La situation hydrologique de 2023	8
Avis rendus par la CLE	9
Animation du CTEC Brèche	10
Les actions en rivière	11
Etudes relatives à la restauration des cours d'eau	11
Travaux de restauration des cours d'eau	15
Restauration de la Brèche à Rantigny	21
Travaux d'entretien	21
Suivi physico-chimique	22
Suivi complémentaire	22
Préparation PPRE 2025-2029	22
Les actions en zones humides	23
Plan de gestion de zones humides communales	23
Travaux de restauration	23
Autres missions	28
Les actions d'animation et de sensibilisation	29
Communication sur les actions du SMBVB	29
Interventions de sensibilisation aux milieux aquatiques	29
Interventions auprès des scolaires	30
Accueil d'un stagiaire	30
Le SMBVB dans les médias en 2023	31

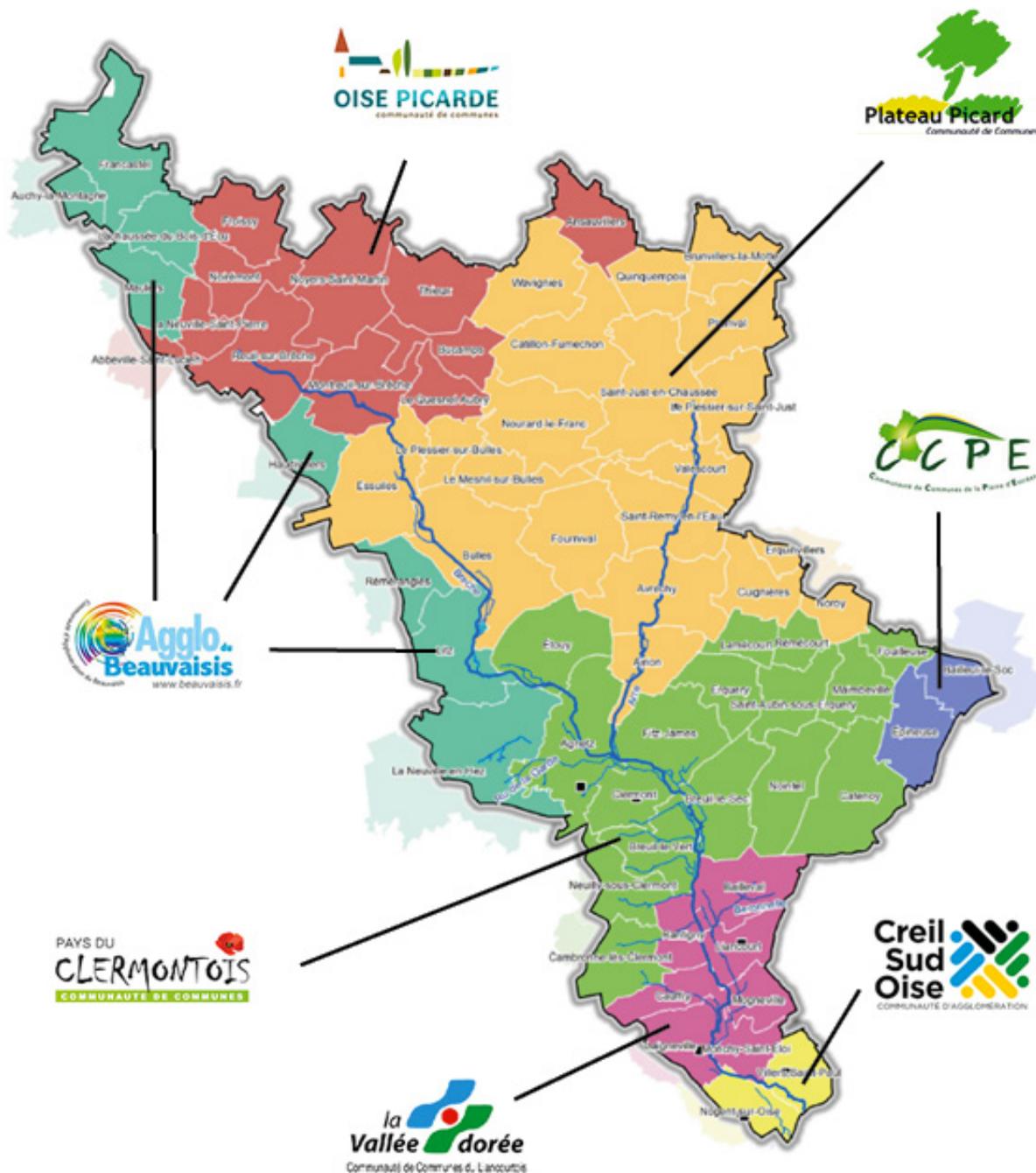


Le SMBVB

Présentation

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche compte sept intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Plateau Picard, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée et l'Agglomération Creil Sud Oise.

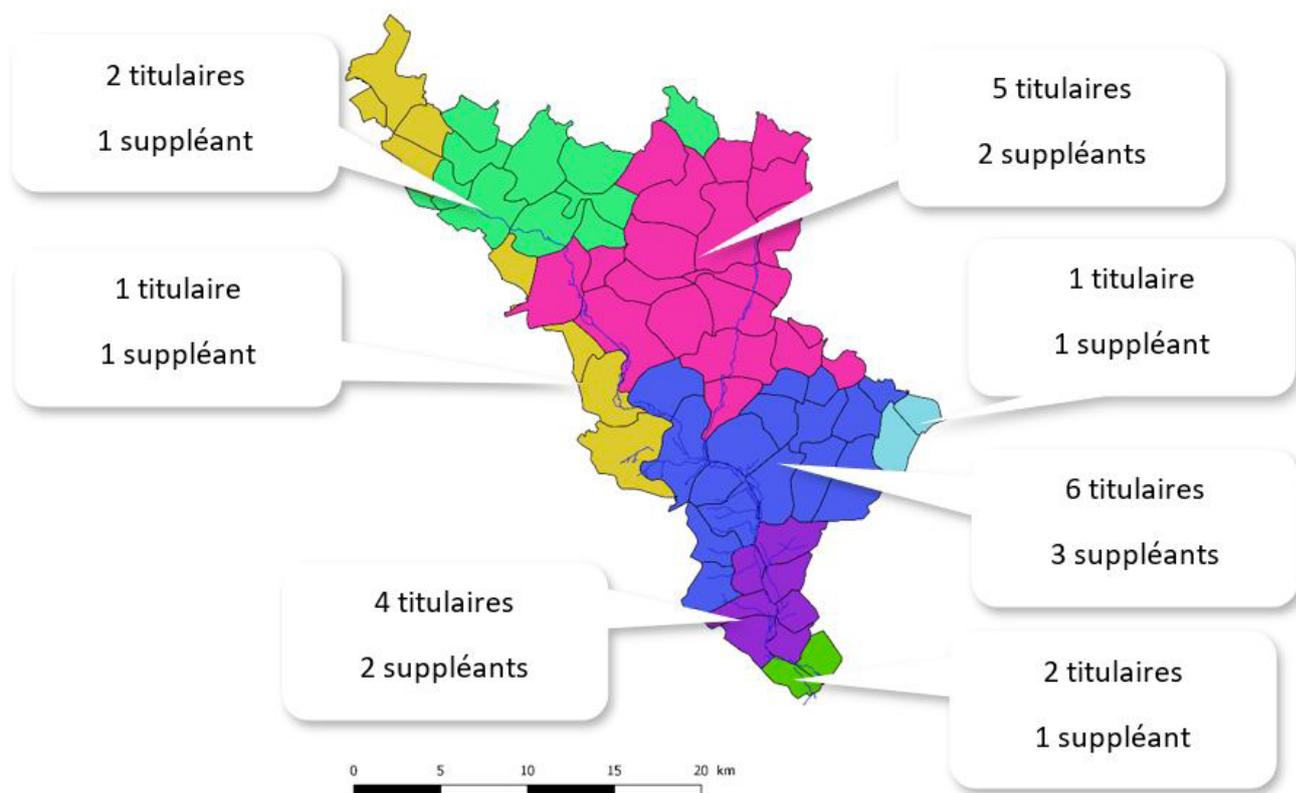
Il a été créé en 2017 avec pour compétence la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche puis a pris en mars 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.



EPCI sur le bassin de la Brèche

Les élu.e.s

Le SMBVB est administré par un conseil syndical composé de 21 délégués titulaires et 11 délégués suppléants. La répartition entre les membres est basée sur la clé de répartition définie dans les statuts (45% population, 35% surface de bassin et 20% linéaire de cours d'eau).



Représentation des EPCI au sein du conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni les 24 janvier, 22 mars, 11 octobre et 30 novembre 2023.

Chaque EPCI est représenté par l'un de ses membres au sein du bureau. Sa composition est la suivante :

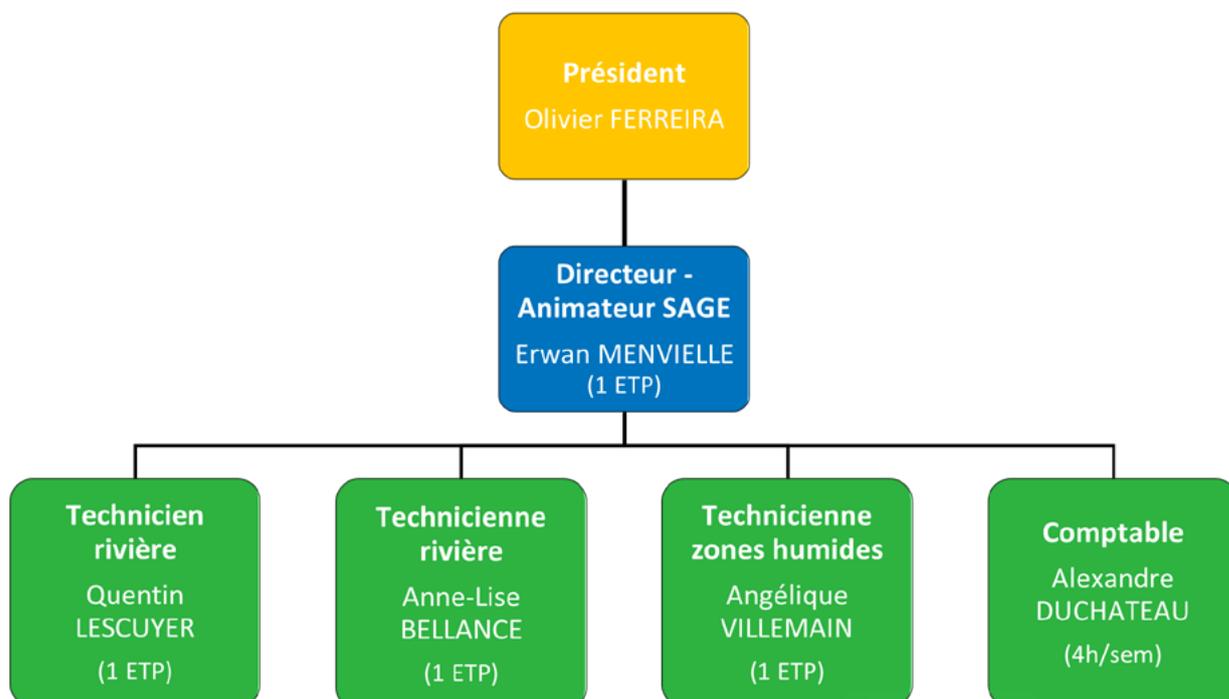
- Président : Olivier FERREIRA
- 1^{er} vice-président (CC Clermontois) : Jean-Claude PELLERIN
- 2^{ème} vice-président (CC Plateau Picard) : Olivier DE BEULE
- 3^{ème} vice-président (CA du Beauvaisis) : Jean-Jacques DEGOUY
- 4^{ème} vice-président (CC Oise Picarde) : Patrick GUIBON
- 5^{ème} vice-président (ACSO) : Raymond GALLIEGUE
- 6^{ème} vice-président (CC de la Plaine d'Estrées) : Christophe YSSEMBOURG

Le bureau s'est réuni les 16 janvier, 8 mars, 11 mai, 28 juin, 21 septembre et 9 novembre.



L'équipe technique

L'équipe technique est composée de trois postes techniques à temps plein et d'un poste administratif à raison de 4h par semaine. Les postes techniques sont répartis de cette façon : deux techniciens rivière Anne-Lise Bellance et Quentin Lescuyer ainsi qu'une technicienne zone humide, Angélique Villemain. Le poste administratif est occupé par Alexandre Duchateau. L'équipe est encadrée par le directeur et animateur du SAGE Erwan Menvielle.



Organigramme du syndicat



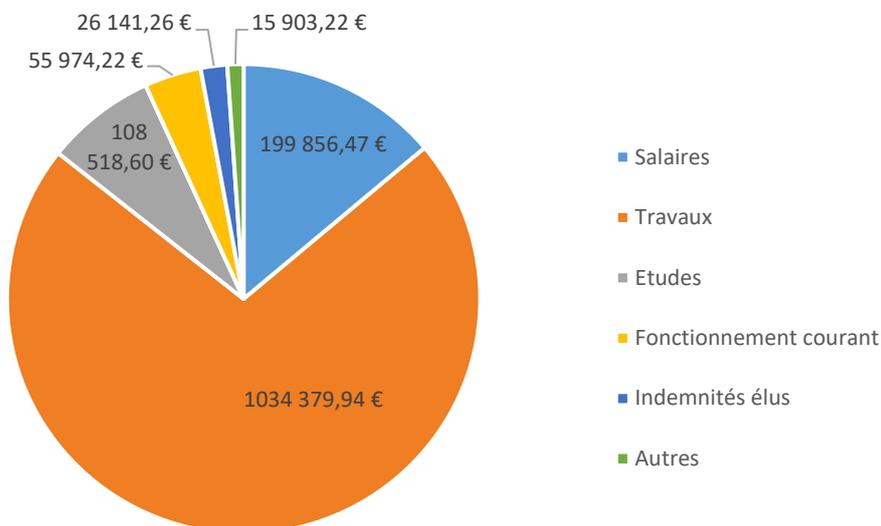
Interventions des différents agents du SMBVB lors d'événementiels en 2023



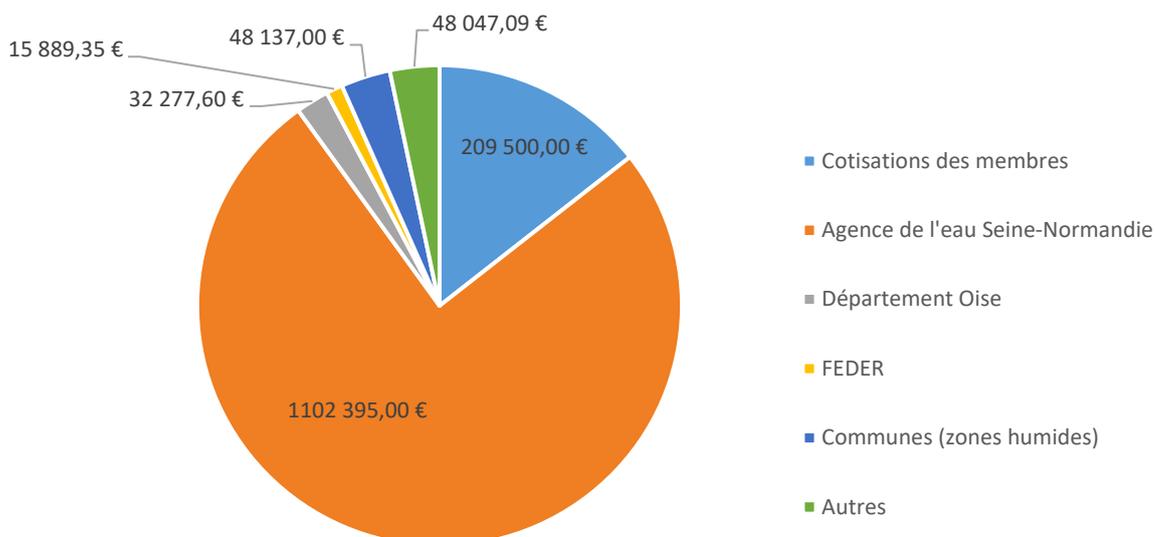
Bilan financier

Sur l'année, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 440 773.71 € et les recettes à 1 426 629.25 €, occasionnant ainsi un déficit de fonctionnement de 14 144.46 €. Ce déficit, mesuré, s'explique en grande partie par le fait que les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Ramecourt menés par le SMBVB sont financés à hauteur de 10% par le FEDER, et que les fonds européens sont perçus avec 2 ans de retard en moyenne.

Dépenses du SMBVB sur l'année 2023



Recettes du SMBVB sur l'année 2023



L'investissement s'est quant à lui élevé à hauteur de 51 607.28 €, pour des recettes de 29 616.79 €, occasionnant ainsi un déficit de 21 990.49 €.

Le SAGE

Le SAGE de la Brèche a été approuvé le 25 novembre 2021. 2023 a ainsi constitué la deuxième année de mise en œuvre. Le SAGE de la Brèche s’articule autour de 4 enjeux, déclinés en 9 orientations, elles-mêmes traduites en 60 dispositions et 4 règles.

Les actions du SAGE relatives à l’enjeu C – Protéger les patrimoines aquatiques et humides, sont détaillées dans les parties «[Les actions en rivière](#)» et «[Les actions en zones humides](#)» du rapport. Elles concernent en effet le SMBVB à la fois en tant que structure porteuse du SAGE et maître d’ouvrage.

Réflexion sur la réalisation d’une modélisation de la nappe

Les dispositions D16 et D17 préconisent la réalisation d’une étude sur les volumes prélevables à l’échelle des aquifères ainsi que l’amélioration des connaissances sur les échanges nappes/rivières pour les tronçons amont de l’Arré et de la Brèche. Le CTEC de la Brèche prévoit également la réalisation d’une modélisation de la nappe à l’échelle du bassin de la Brèche.

Plusieurs autres SAGE du département ayant le même type d’actions, il est apparu plus cohérent de ne réaliser qu’une seule modélisation en inter SAGE plutôt qu’une modélisation pour chaque SAGE. Ainsi, depuis 2022, des discussions ont lieu pour aboutir à un consensus sur le sujet. En juillet 2023, un accord a été trouvé pour que cette étude soit portée par le SMBVB, avec la participation des autres SAGE du département, des acteurs économiques (Chambre d’agriculture, CCI) et du Conseil Départemental.

Ce portage doit maintenant être formalisé par les délibérations des différents partenaires.

La situation hydrologique de 2023

L’année 2023 a été marquée par une sécheresse historique sur la Brèche.

Les sources de la Brèche n’ont pas coulé de toute l’année 2023 (et même depuis août 2022), celles de l’Arré depuis juin 2023. Les débits ont été faibles également, excepté à partir de novembre, atteignant des niveaux inédits en juillet.

Quinzaine	Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre	
	01-15	16-31	01-15	16-30	01-15	16-31	01-15	16-31	01-15	16-30	01-15	16-31	01-15	16-30
Débit (m ³ /s)	1,42	1,18	0,972	0,833	0,74	0,68	1,21	1,02	1	1,06	1,08	1,07	1,5	2,03

Valeur des débits (VCN3) à Nogent sur Oise, entre mai et novembre 2023

En ce qui concerne la nappe, l’hiver 2022-2023 faiblement pluvieux n’a pas entraîné de recharge notable ce qui fait qu’on a observé une vidange quasi continue depuis février 2022. Les niveaux aux 2 piézomètres de référence du bassin (Catillon Fumechon et Noirémont) ont été toute l’année à la limite entre l’alerte et l’alerte renforcée.



	2023											
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Noirémont												
Catillon Fumechon												

Seuils mensuels relevés aux 2 piézomètres de référence en 2023

Les valeurs relevés à Nogent sur Oise et aux piézomètres de référence ont entraîné le classement du bassin en alerte à compter du 22 mars 2023, puis en alerte renforcée à compter du 17 juillet, puis à nouveau en alerte à partir du 30 octobre. Les restrictions ont été totalement levées le 16 novembre.

La pluviométrie importante des derniers mois de 2023 a permis une remontée des débits et un début de recharge des nappes plus précoce qu’habituellement. Cependant, le déficit est encore loin d’être rattrapé, les niveaux des nappes en décembre étant les plus bas depuis 2011.

Avis rendus par la CLE

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 5 avril 2023, afin d'élaborer des propositions de lutte contre la sécheresse. Plusieurs recommandations ont ainsi été émises :

A destination des services de l'Etat

- ➔ Respecter les termes de l'arrêté cadre et prendre des arrêtés de restriction dès le franchissement d'un seuil
- ➔ Supprimer l'article 6.2 de l'arrêté cadre départemental
- ➔ Mettre en place dès maintenant une gestion volumétrique, en se basant dans un premier temps sur les coefficients utilisés dans la Somme, puis en précisant les valeurs par une étude de modélisation
- ➔ Mettre en place une communication adaptée dès le franchissement d'un seuil (seul ce dernier point a été mis en œuvre par l'Etat en 2023)

A destination des EPCI

- ➔ Etudier la mise en place une tarification évolutive du prix de l'eau
- ➔ Favoriser les projets de désimperméabilisation des sols et limiter au maximum les nouveaux projets d'imperméabilisation
- ➔ Mettre en place des actions de distribution de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers

Enfin, la CLE a rappelé son intérêt à la réalisation d'une modélisation du comportement de la nappe avec les autres SAGE du département.



Flyers alerte / alerte renforcée / crise élaborés par la DDT

DISE : À Baillevé, tarif évolutif et forages interdits

Julien Bataille
 Dans un article paru dans le journal *Le Parisien*, l'auteur évoque la mise en place d'une tarification évolutive de l'eau à Baillevé, ainsi que l'interdiction des forages privés. Le texte détaille les motivations de ces mesures, liées à la sécheresse et à la protection de la ressource en eau. Il mentionne également les réactions des habitants et les actions de la commune pour améliorer la situation.

Article du Parisien sur la mise en place de la tarification évolutive au sein de la CCLVD

Durant cette année, 6 avis ont été émis.

Numéro avis	Projet	Avis
2023-01	Opération immobilière rue de la République à Monchy Saint Eloi	Favorable
2023-02	Aménagement site Caterpillar - Rantigny	Favorable
2023-03	Projet bassin Waffelaert	Défavorable
2023-04	Prélèvement Ferme de l'impasse	Défavorable
2023-05	Forage d'irrigation du chêne rond	Défavorable
2023-06	Parc de Chedeville assainissement	Favorable

Liste des avis rendus par la CLE en 2023

Animation du CTEC Brèche

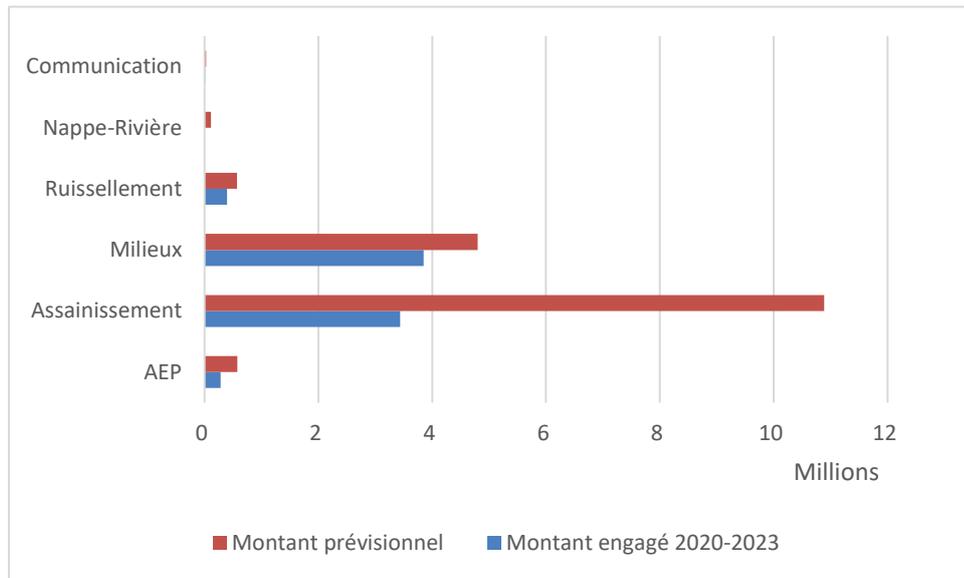
Le SMBVB est animateur du CTEC de la Brèche. A ce titre, il est en charge de s'assurer de l'émergence des actions qui y sont inscrites et d'assurer un suivi régulier.

Un comité de pilotage a ainsi été organisé en janvier 2023 et le syndicat a poursuivi son rôle d'animation durant l'année afin de poursuivre l'émergence des différents projets.

Au 31 décembre 2023, 25 des 40 actions inscrites ont fait l'objet d'au moins une aide de la part de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des travaux engagés s'élève à 7 969 697 €, correspondant à 46.96 % du montant de travaux contractualisé. Ce pourcentage atteint presque 60% si on enlève du bilan l'action de reconstruction de la station de La Neuville en Hez et de mise en place des réseaux, action comptant pour 44% du montant du CTEC.

L'année 2023 a été marquée par le démarrage des travaux sur la station de La Neuville en Hez (2.4 M€ engagés) ainsi que par une forte réalisation de travaux en rivières et en zones humides (1.6 M€ engagés).

Le détail des différents projets est présenté dans le bilan 2023 du CTEC disponible sur le [site internet du SMBVB](#).



Etat des engagements au 31/12/2023 par enjeu



Les actions en rivière

Etudes relatives à la restauration des cours d'eau

Le SMBVB a lancé et poursuit plusieurs études en vue de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau.

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de Hatton

L'étude est toujours en cours. En effet, des nouvelles opportunités sont apparues au cours des négociations avec les différents propriétaires. Un PRO finalisé mais malheureusement incomplet a été rendu en août 2022.

En effet, une étude géotechnique doit être réalisée pour la mise en place d'ouvrages de franchissement, des précisions doivent être apportées sur le calage altimétrique des raccordements amont / aval du projet et enfin une phase de concertation doit être menée avec les propriétaires concernés pas les travaux.



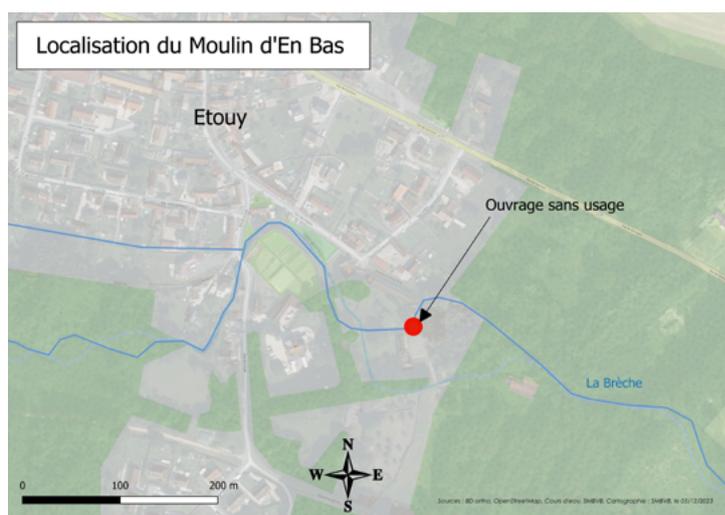
Un nouveau maître d'œuvre, le bureau d'études INGETEC, a été recruté en 2023, afin de compléter le PRO, de réaliser la concertation des propriétaires riverains et d'assurer la maîtrise d'œuvre travaux.

La phase de contrôle et complément du PRO a été réalisée à l'été 2023. La concertation avec l'ensemble des propriétaires concernés sera réalisée en 2024.

L'étude s'élève à 19 800 € TTC, financée à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et 10% par le FEDER.

Les travaux sont prévus pour l'année 2025.

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin d'En-Bas (Etouy)



La première phase de l'étude de restauration de continuité écologique du moulin d'En bas a commencé en septembre 2022, par le diagnostic et l'état des lieux de l'ouvrage et de son environnement proche.

Cette étude, d'un montant de 34 380 € TTC (80% agence de l'eau, 10% FEDER) est conduite par le bureau d'études INGETEC, elle s'est poursuivie au cours de l'année 2023 par la phase AVP. Cette deuxième phase de l'étude a permis, lors du Copil, de dégager un scénario d'aménagement mixte entre l'aménagement du bras de décharge actuel et la création d'un nouveau lit méandrique. La présence de bâtiments et d'une ancienne usine à proximité de l'ouvrage rend nécessaire la réalisation d'une étude

géotechnique, afin de caractériser les sols et fondations existantes, ainsi que pour dimensionner les futurs ouvrages.

Pour cela, le cabinet de géotechnique Fondasol a été recruté en novembre 2023 et commencera son étude en janvier 2024. En parallèle, Ingetec avancera sur la phase PRO de son étude avec l'objectif de présenter en Copil un projet finalisé à l'issue du premier trimestre 2024.

Les travaux sont prévus pour l'année 2025.

Étude de la restauration de la continuité écologique de la Brèche au droit du moulin de Bailly Le Bel

Démarrée en 2021, la phase étude de la faisabilité de la restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de Bailly Le Bel s'est terminée fin 2023. Cela permet d'envisager le commencement des travaux durant le premier semestre 2024. C'est le Bureau d'études INGETEC qui a mené les investigations pour faire aboutir le projet qui sera réalisé. Il s'agira de créer un bras de contournement de l'actuel seuil qui constituait un obstacle à la continuité écologique. Ce bras mesurera 425 m et entonnera la totalité du flux de la Brèche. L'ancien cours sera aménagé pour permettre l'écoulement des eaux pluviales. Les travaux comprendront une restauration de la zone humide annexe. Il n'y aura pas d'incidence sur les ouvrages de génie civil bordant les travaux et les usages sur site seront maintenus.



Ces travaux permettront de libérer 7,63 km de cours d'eau. L'étude a coûté 27 600 € TTC. Elle a été financée à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et 10% par le FEDER.

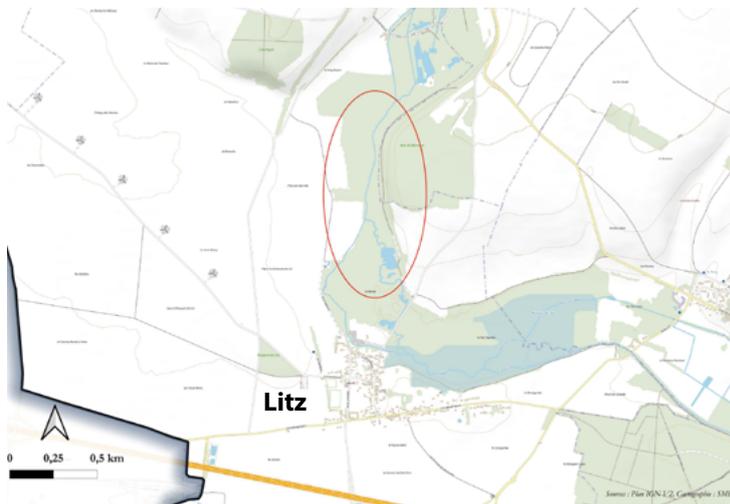


Vue du seuil de Bailly le Bel, depuis l'aval



Remous amont du seuil : zone en surlargeur, lente, envasée

Etude de restauration sur le secteur de Litz



Dans le PPRE en cours, il était prévu, d'une part, de restaurer 2 méandres sur la Brèche et d'autre part de restaurer le cours d'eau au droit de l'ancienne pisciculture de Litz. Celle-ci n'étant plus en activité et les 2 sites étant proches, il semblait intéressant de regrouper les 2 sujets. C'est le bureau d'études INGETEC qui a mené les investigations qui sont arrivées en phase AVP.

Les solutions étudiées ont été présentées aux riverains et propriétaires de la Brèche. Ces derniers ont refusé les propositions ambitieuses, et n'ont donné leur accord que pour un aménagement à minima, pour lequel l'agence de l'eau Seine-Normandie a refusé de se positionner. Ainsi, le projet a été abandonné.

Le coût engagé pour l'étude s'est élevé à 23 880,00 € TTC. Elle a été financée à 80% par l'agence de l'eau, les 20% restants ont été apportés par le SMBVB.



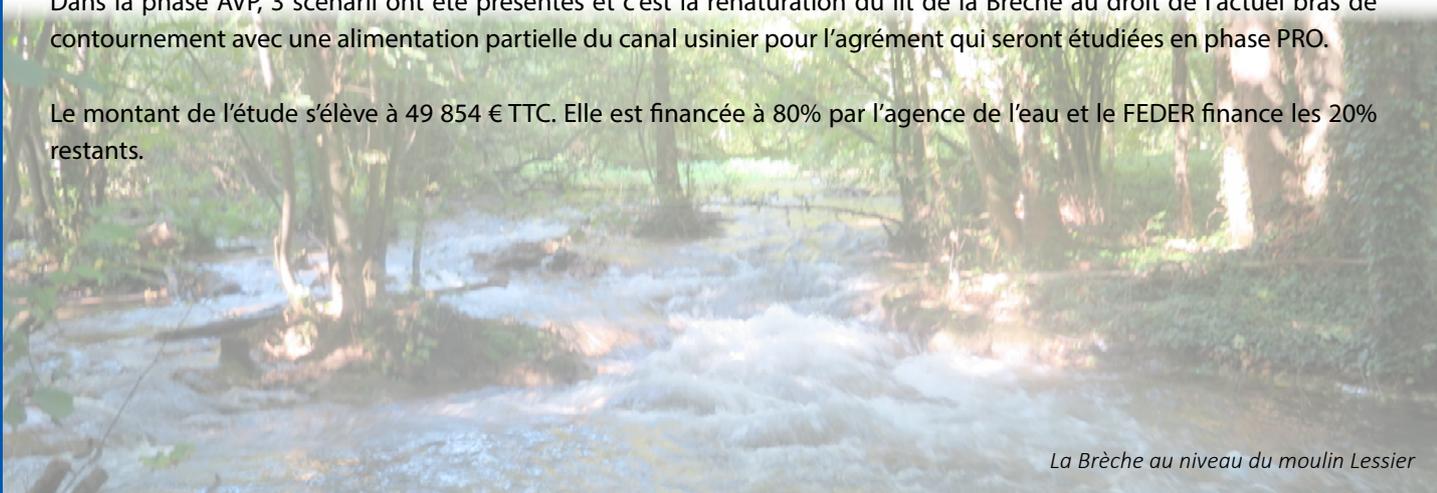
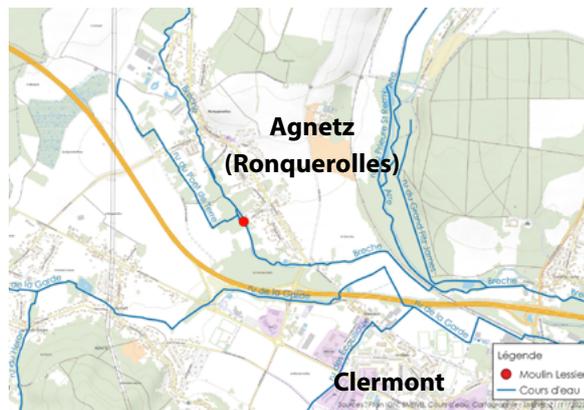
Etude de restauration de la continuité écologique au droit du moulin Lessier (Agnetz)

Début 2023, le Syndicat a entamé l'étude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin Lessier à Ronquerolles. C'est le Bureau d'études SOCAMA qui l'accompagne pour ce projet dont les travaux sont attendus en 2025, l'abrogation du droit d'eau étant effective. La phase PRO est attendue pour le premier trimestre 2024.

Le moulin a été construit avant 1373, il n'avait plus d'usage et le manque d'entretien associé à une dégradation localisée des berges a permis la création d'un bras de contournement. Ce dernier, bien que se rapprochant du talweg, nécessite quelques interventions pour faciliter la circulation des espèces cibles du bassin versant. Pour rappel, les espèces cibles du bassin versant de la Brèche, sont la lamproie de Planner, la vandoise, la truite fario et l'anguille (espèce hors arrêté).

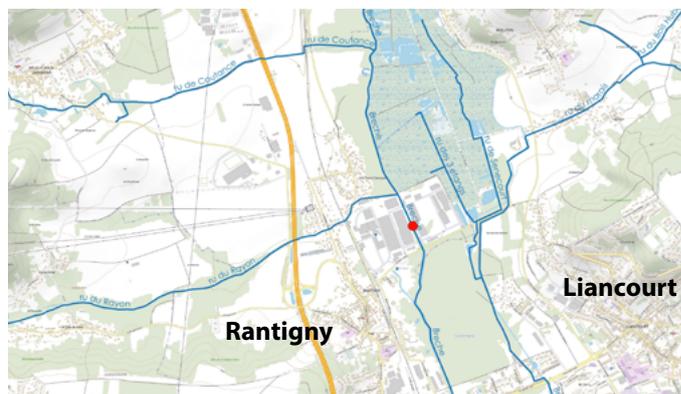
Dans la phase AVP, 3 scénarii ont été présentés et c'est la renaturation du lit de la Brèche au droit de l'actuel bras de contournement avec une alimentation partielle du canal usinier pour l'agrément qui seront étudiées en phase PRO.

Le montant de l'étude s'élève à 49 854 € TTC. Elle est financée à 80% par l'agence de l'eau et le FEDER finance les 20% restants.



La Brèche au niveau du moulin Lessier

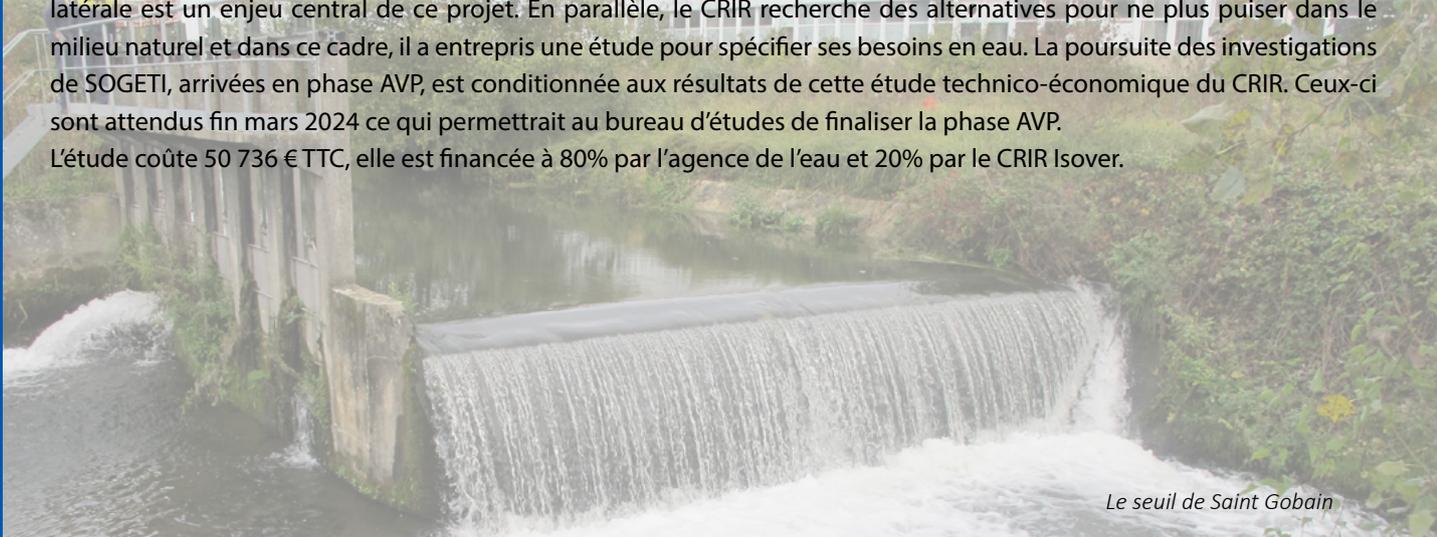
Etude de restauration de la continuité écologique au droit du barrage de Saint-Gobain (Rantigny)



Fin 2022, le Centre de Recherche Isover Rantigny (CRIR) de Saint-Gobain, a sollicité le Syndicat pour un accompagnement afin d'atteindre ses objectifs environnementaux. Il s'agit pour lui de restaurer la continuité écologique au droit de son barrage. En effet, le site n'a désormais besoin que d'un faible prélèvement ponctuel pour assurer sa défense incendie pour alimenter son process pour la recherche

Début 2023, c'est le bureau d'étude SOGETI qui est retenu et commence l'étude en prenant en compte les contraintes du centre de recherche, mais aussi la nécessité de pérenniser la zone humide en amont du site. La question périlleuse de l'abaissement de la ligne d'eau et la connexion latérale est un enjeu central de ce projet. En parallèle, le CRIR recherche des alternatives pour ne plus puiser dans le milieu naturel et dans ce cadre, il a entrepris une étude pour spécifier ses besoins en eau. La poursuite des investigations de SOGETI, arrivées en phase AVP, est conditionnée aux résultats de cette étude technico-économique du CRIR. Ceux-ci sont attendus fin mars 2024 ce qui permettrait au bureau d'études de finaliser la phase AVP.

L'étude coûte 50 736 € TTC, elle est financée à 80% par l'agence de l'eau et 20% par le CRIR Isover.



Le seuil de Saint Gobain

Travaux de restauration des cours d'eau

Travaux de restauration de la continuité écologique de la Brèche au droit du moulin de Ramecourt (Agnetz)

Entre juin 2018 et août 2022, deux bureaux d'étude d'ingénierie et de conseils se sont succédé, afin de mener une étude sur les modalités de restauration de la continuité écologique au droit du moulin. Suite à ces études, un scénario PRO ambitieux de création d'un bras de contournement de l'ouvrage a été présenté et validé par le COPIL.

La solution technique étant validée, la phase réglementaire a pu être lancée en vue de réaliser les travaux au printemps 2023. Pour cela un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été déposé auprès des service de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour instruction. Après une demande de complétude, le service police de l'eau de la DDT a émis un avis favorable pour la réalisation des travaux en janvier 2023. La rédaction du cahier des charges et la consultation des entreprises de travaux ont été réalisées en parallèle de la procédure réglementaire, en octobre et novembre 2022. Ce marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises CDES / BOIS LOISIRS ET CREATIONS / PATOUX pour un montant de 572 475.69 € TTC. La demande de subvention a été adressée aux différents financeurs fin décembre 2022. Les travaux ont été subventionnés par l'agence de l'eau Seine-Normandie à 90% et le FEDER à 10%.



Le moulin de Ramecourt, avant et après travaux

Les travaux forestiers ont pu débuter en février 2023, ils ont consisté en l'abattage des arbres et le broyage de la végétation arbustive. Ces travaux devant être réalisés avant le 15 mars, hors période de nidification de l'avifaune.

A partir d'avril 2023, les travaux de terrassement hors d'eau ont pu débuter :



Démolition du bâti existant
(mur d'enceinte, ancien
poulailler, vannage...)



Terrassement du bras de
contournement



Aménagement du lit et
des berges (banquettes
graveleuses, matelas alluvial...)

Réalisation d'un mur de
soutènement au droit d'un
bâtiment existant



Le nouveau bras contournement ayant été créé et les aménagements du lit et des berges réalisés, la mise en eau progressive de la nouvelle rivière a pu être réalisée début juillet 2023. Les travaux en eau devant être réalisés entre le 15 mai et le 15 octobre hors période de reproduction de la faune piscicole.



Ouverture progressive du lit à l'amont



Remplissage progressif du nouveau lit

Après cette phase vérification et de réglage du bras de contournement, les travaux de remblais de l'ancien lit (canal usinier et bras de décharge) ont pu débuter. Préalable à ces travaux de remblais, une pêche électrique de sauvegarde a été réalisée, afin de déplacer les poissons présents dans l'ancien lit vers le nouveau cours d'eau.



Réalisation de la pêche électrique de sauvegarde



Truite fario capturée lors de la pêche électrique de sauvegarde

Enfin, deux passerelles piétonnes ont été installées afin de maintenir les accès d'une berge à l'autre aux propriétaires.



Mise en place d'une passerelle

Les travaux se sont terminés fin novembre 2023, par le remplacement de 60 mètres linéaires de clôture, d'un portail, la plantation d'arbres fruitiers et d'une haie champêtre.



Nouvelle rivière de contournement en eau et fonctionnelle

Outre le fait de rendre franchissable le moulin pour la faune piscicole, la suppression des seuils a permis de libérer 1000 mètres linéaires de cours d'eau en amont. Une baisse du niveau de l'ordre de 40 cm a permis d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique de la rivière, en redynamisant les écoulements, permettant l'autocurage du lit mineur.

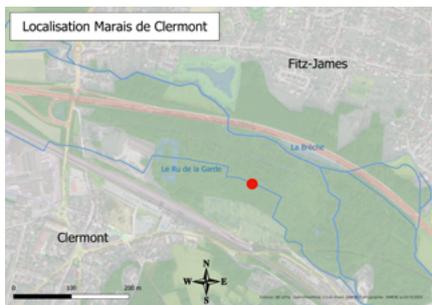


Abaissement du niveau d'eau de la brèche en amont, avant et après travaux



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).

Restauration hydromorphologique du ru de la Garde (Clermont)



Le SMBVB a réalisé en 2023 les travaux de restauration du ru de la Garde au sein du marais de Clermont. La phase de consultation des entreprises a eu lieu en novembre 2022, c'est l'entreprise Da Cunha et Fils qui a été retenue pour réaliser les travaux. En parallèle du recrutement de l'entreprise, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé auprès des services de la DDT, qui ont émis un avis favorable à la réalisation des travaux en

janvier 2023.

Les travaux ont pu débuter la première quinzaine de mars 2023, par la réalisation des travaux forestiers, ces travaux devant être réalisés avant mi-mars hors période de reproduction des oiseaux. Cette première phase a permis de dégager les emprises nécessaires à la réalisation des travaux, de réaliser des relevés topographiques et d'implanter le tracé du futur lit du ru.

Les travaux de terrassement du nouveau cours d'eau ont débuté fin avril 2023 pour une durée de 5 semaines.



Terrassement d'un nouveau lit mineur de 80 cm de large

Terrassement des berges en pente douce jusqu'au raccord au terrain naturel



Mise en place d'un géotextile biodégradable sur les berges afin de les protéger de l'érosion



Mise en place d'un matelas alluvial au fond du nouveau lit





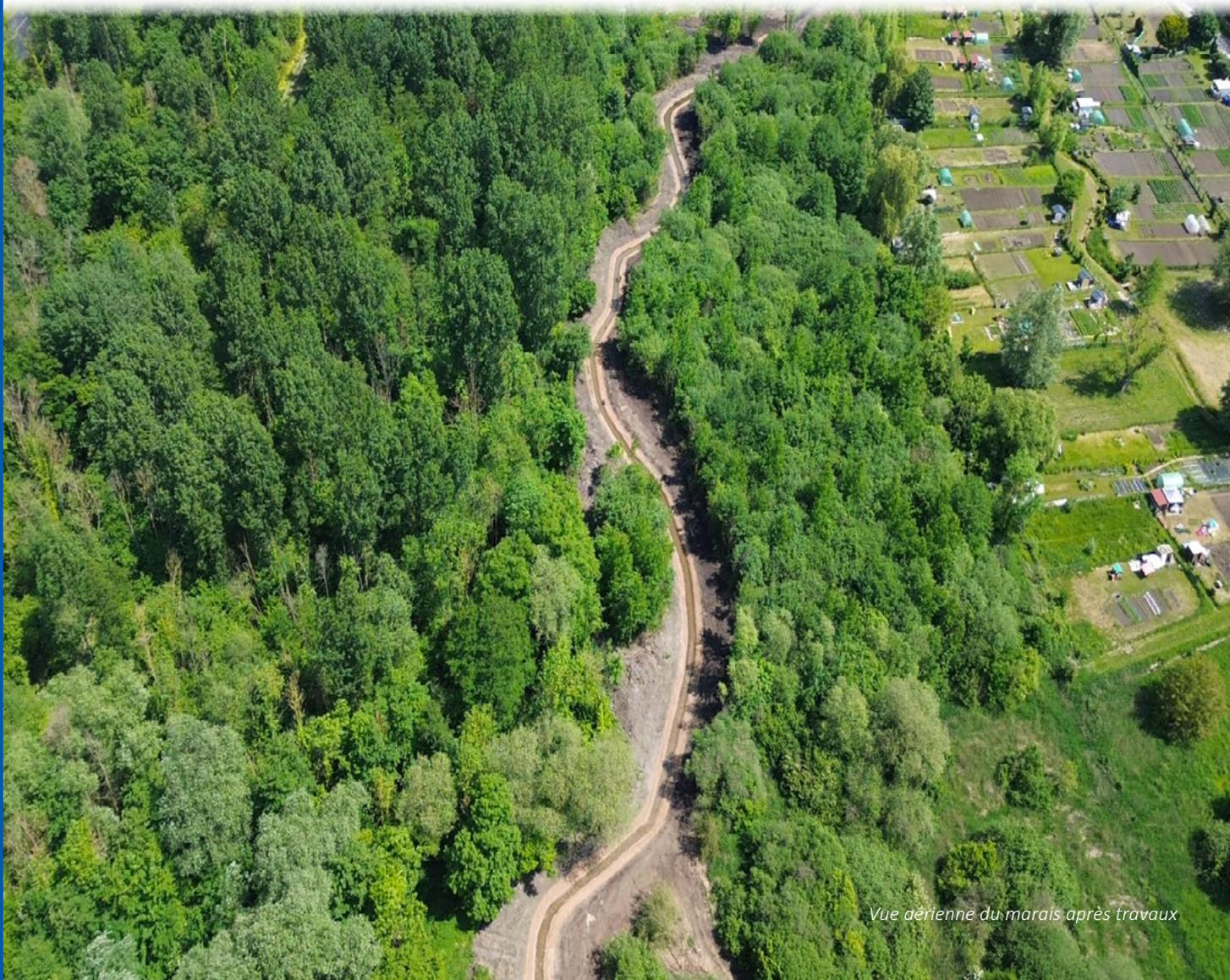
Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).

Vue du ru de la Garde avant et après travaux

Les travaux se sont élevés à 61 660 € TTC, financés à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Concernant la laiterie de Clermont, l'entreprise Lactalis a réalisé des travaux de mise en conformité de son réseau d'eaux pluviales du site en 2023. Ces travaux ont été réalisés à proximité immédiate du projet de restauration du ru envisagé et impactent le mode opératoire de réalisation du projet. De plus les travaux de mise aux normes ont mis en évidence une mauvaise qualité des terrains dans l'emprise du projet.

Au vu de ces nouveaux éléments et du faible gain écologique escompté pour le cours d'eau par rapport aux coûts des travaux, le syndicat a décidé de ne pas réaliser de travaux sur le site de la laiterie de Clermont.



Vue aérienne du marais après travaux

Restauration de la Brèche à Rantigny

Dans le PPRE 2020-2024, des travaux de diversification des écoulements sur un linéaire d'environ 800 m par la création de peignes et d'épis étaient prévus sur la Brèche entre Rantigny et Liancourt. Malheureusement, durant la phase de préparation des travaux, le Syndicat s'est aperçu que cette entreprise était périlleuse d'une part, parce que le cours d'eau étant perché, le gain écologique espéré serait faible comparé au coût d'accès pour les engins de chantier et à l'efficacité des épis vis-à-vis de la largeur du lit de la Brèche sur le linéaire en question. D'autre part, il s'est avéré que l'état dégradé de la berge ferait courir un risque de déversement de la Brèche vers son talweg lors des travaux. À la suite de ce constat, la tranche du PPRE 2023 a donc été annulée.

À noter que, ces travaux avaient été inscrits au PPRE, mais ils étaient conditionnés à l'effectivité de la RCE au droit des moulins de Cauffry 1 et 2. En effet, à l'époque, il était suspecté que la ligne d'eau était tenue par les seuils aval que constituaient ces ouvrages, mais il s'avère qu'à cet endroit, la ligne d'eau est tenue par un seuil qui se situe un peu en amont de la rue Albert 1^{er}, probablement un ancien passage à gué.

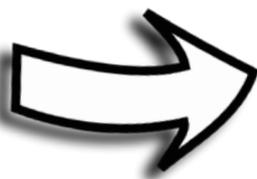
Travaux d'entretien

Comme chaque année, un linéaire de 20 km est prévu en entretien régulier de cours d'eau. La programmation 2023 du PPRE visait le secteur 4, soit la Brèche entre Agnetz (moulin de Ramecourt) et Rantigny (seuil St Gobain) et ses affluents rive droite. Il s'agissait d'effectuer l'entretien courant avec une restauration de la ripisylve, la diversification et la dynamisation des écoulements. Ces interventions ont permis, entre autres, de restaurer la continuité sédimentaire. C'est l'entreprise MVS Renaturation qui a effectué les travaux pour un montant de 80 304 € TTC. L'entreprise n'a pas été sollicitée pour des interventions ponctuelles sur le bassin versant en 2023. Cet entretien est financé à 40% par l'agence de l'eau, 40 % par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% sur fonds propres.

Dans les travaux entrepris, il s'agissait de libérer les écoulements rétablissant ainsi la continuité pour la faune piscicole et les sédiments. Il ne s'agissait en aucun cas d'enlever tous les matériaux présents. En effet, ceux-ci sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'écosystème. Ils permettent de diversifier les écoulements, provoquant un enrichissement des habitats. Ils procurent des abris et des perchoirs pour la faune. Les arbres tombés, restés perchés au-dessus des berges ne gênent pas les écoulements et participent à la pérennisation des corridors écologiques. Ils sont laissés sur place s'ils ne constituent pas de danger imminent.



Effet de la chasse des sédiments après l'enlèvement des embâcles à l'aval du ru de Coutance



Ru de Coutance à Uny, avant et après entretien

Suivi physico-chimique

Le bassin versant de la Brèche est composé de 5 masses d'eau qui sont suivies pour l'évaluation nécessaire dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Pour ce faire, chaque masse d'eau est monitorée à l'aide d'une ou plusieurs stations de suivi, soit un réseau de 7 stations sur le bassin versant de la Brèche. L'agence de l'eau se charge du suivi complet de 4 stations sur le bassin versant, tandis que le SMBVB assure le suivi pour les 3 stations restantes avec un financement de 80% de l'agence de l'eau. Les 20% restant sont pris en charge sur fonds propres. En 2023, le suivi du SMBVB a été assuré par le bureau d'études PCM eau et environnement pour un montant de 11 210,06 € TTC. Les données mises à jour, sont consultables via le site www.seine-normandie.eaufrance.fr. La mise à disposition de l'évaluation se faisant à année n+1, l'évaluation 2023 sera disponible en 2024, tandis que celle de 2022 a été mise à disposition en 2023 (cf. ci-dessous). Ce tableau met en évidence que l'hydrobiologie reste déclassante en 2022 pour les masses d'eau suivies, mais que l'état physico-chimique de la Béronnelle à Breuil Le Sec est passé de moyen à bon.

		Ru de la Garde	Béronnelle à Liancourt	Béronnelle à Breuil le Sec
2021	Physico-chimie	Moyen	Moyen	Moyen
	Hydrobiologie	Mauvais (IBD moyen)	Mauvais (IBD moyen)	Mauvais (IBD moyen)
	Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Mauvais
		Ru de la Garde	Béronnelle à Liancourt	Béronnelle à Breuil le Sec
2022	Physico-chimie	Moyen	Moyen	Bon
	Hydrobiologie	Non analysé	Mauvais (IBD moyen)	Mauvais (IBD bon)
	Etat écologique	Indéterminé	Mauvais	Mauvais

Résultats du suivi qualité en 2021 et 2022

Suivi complémentaire

Pour améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement hydromorphologique du bassin versant de la Brèche, un réseau complémentaire a été mis en place afin d'enrichir les données. Elles doivent permettre d'établir une image évolutive de l'état écologique du bassin versant (en complément du suivi de la DCE). 2023 a été réservée à l'acquisition du matériel nécessaire pour le suivi en interne, toutefois, le suivi hydrobiologique (macro-invertébrés et diatomés) a démarré également. Le suivi déployé en 2024 concernera 13 stations pour des données concernant l'hydrobiologie (piscicole, macroinvertébrés et diatomées), les débits, l'hydromorphologie et des inventaires faune-flore. La programmation n'est pas uniforme pour optimiser le financement du réseau. L'investissement a coûté 37 597 € HT financé à 80% par l'agence, les 20% restants ont été apportés par le SMBVB.

Préparation PPRE 2025-2029

2024 sera la dernière année du cycle du PPRE du SMBVB. Ce premier programme pluriannuel de restauration et d'entretien a concerné l'intervalle 2020 - 2024. Pour le second cycle, la programmation s'est basée sur le diagnostic effectué en 2018. Il a été complété et ajusté pour quelques actions. 3 scénarii ont été présentés aux élus et lors du dernier conseil syndical de 2023, c'est le scénario intermédiaire qui a été retenu. Ce scénario comporte 48 actions (hors RCE du Réseau d'Obstacles à l'Écoulement) qui seront soumises à l'approbation des services de l'État dans le cadre d'un dossier de déclaration loi sur l'eau au premier trimestre 2024.

Les actions en zones humides

Plan de gestion de zones humides communales

Finalisation du plan de gestion de la zone humide boisée du parc Chèdeville

Le SMBVB a été maître d'ouvrage d'une étude visant à élaborer un plan de gestion de la zone humide du parc Chèdeville. Cette étude d'un montant de 15 000€ a été réalisée par le CPIE de l'Oise et a été financée à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée (CCLVD).

En novembre 2022 débutaient les inventaires faune, flore et habitats de la zone humide boisée au nord du parc Chèdeville, pour une durée d'un an. Les différentes propositions de gestion ont été présentées lors du comité de pilotage du 23 novembre 2023.

Pour le moment, la CCLVD et le SMBVB sont toujours en cours de discussion pour choisir le scénario le mieux adapté.

Démarrage de l'élaboration du plan de gestion du marais d'Ars à Cambronne Les Clermont

Une étude faune, flore et habitats a débuté début 2023 sur les zones humides de Cambronne-les-Clermont. Réalisée par le CPIE de l'Oise, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVB, cette étude a pour but d'identifier les enjeux et les problématiques rencontrées sur ces sites afin de proposer un plan de gestion adapté sur les parcelles communales. Ces inventaires permettront également d'identifier les zones naturelles les plus sensibles afin de permettre à la commune de se positionner en cas de vente de l'une de ces parcelles.

Les premiers résultats d'inventaire sont attendus pour début 2024, à la suite de quoi des propositions de gestion suivront.

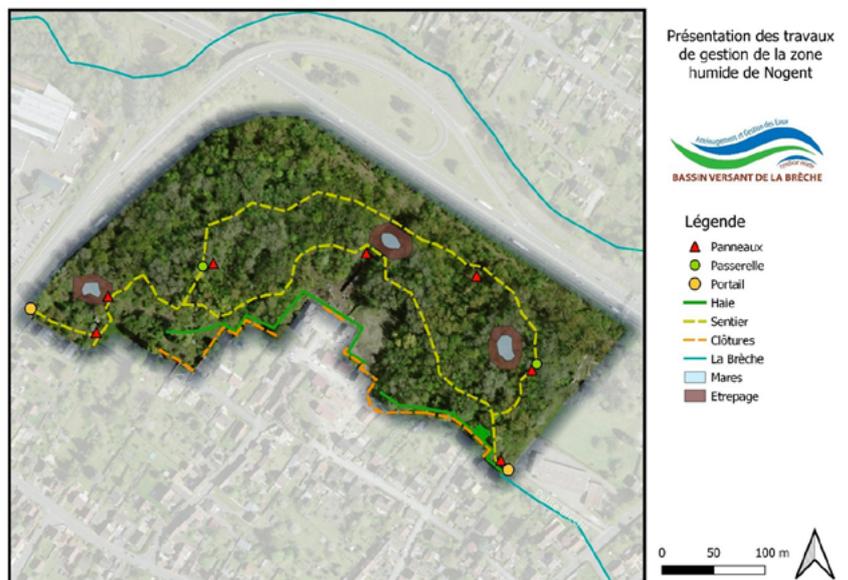


Marais d'Ars

Travaux de restauration

Restauration du marais Monroy à Nogent sur Oise

Le marais Monroy est une zone boisée humide, accueillant les anciens lits de la petite Brèche et de la Grande Brèche. Laisse à l'abandon depuis des années, des zones de déchets sauvages ont petit à petit émergé. Un inventaire naturaliste a été réalisé par le bureau d'étude Biotope en 2018. A la suite de cette étude, le SMBVB a proposé un plan de gestion à la commune de Nogent-sur-Oise qui l'a accepté, début 2023, déléguant la maîtrise d'ouvrage des travaux au SMBVB. Les travaux, d'un montant de 138 000 euros, ont été financés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et 20% par la commune.



Au niveau écologique, ces travaux ont consisté en la création de 3 mares forestières et semi-forestières ainsi qu'à la remise en lumière de certains fossés en eau. Au niveau de l'ouverture au public, un sentier de marche de 1,3 km a été réalisé en utilisant les copeaux des arbres broyés sur site. Ce sentier a été complété par 2 passerelles de franchissement de fossés. De plus, des panneaux pédagogiques ont été installés afin de présenter aux promeneurs les différents habitats se trouvant sur la zone ainsi que leurs enjeux de préservation et leur gestion. Des clôtures ont été placées sur une partie du site afin d'empêcher l'apport de déchets sauvages et des portails d'accès sélectif ont été mis en place afin d'éviter la présence de quad et moto tout terrain dans le site. Enfin, la plantation de plusieurs haies champêtres a été réalisée afin de créer une barrière visuelle entre les habitations et le site.



Dégagement de l'emprise du futur sentier sur 6 mètres de large



Mare forestière à l'est du site



Clôture à l'entrée du site, rue Marcel Deneux



Mise en place de 15 cm de copeaux pour créer un sentier surélevé



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).

Restauration des zones humides à Liancourt



La tranche 1 des travaux de Liancourt n'a consisté qu'en la coupe d'une surface de 1,25 ha de bois. Les arbres coupés ont été broyés puis exportés afin d'éviter d'enrichir le sol. En effet, en zone humide, les sols pauvres sont plus intéressants pour le développement d'une flore riche et patrimoniale. Des monticules de bois ont également été créés afin de favoriser la présence d'une faune saproxylique (qui se nourrit de bois mort) et de leurs prédateurs associés. Ces monticules sont également des micro-habitats et des zones de refuges et d'hibernation pour de nombreuses espèces. Ces travaux, d'un montant de 17 250 € TTC, ont été financés à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la commune.



Peupleraie abattue à Liancourt



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).

Restauration des zones humides de Bailleval

En 2023, les travaux à Bailleval ont majoritairement consisté en la coupe de presque 10 ha de peupliers. Les grumes (troncs) des arbres ont été exportés et les houpiers (branches) ont été broyés et exportés afin de ne pas enrichir le sol. Une partie de ce broyat a été gardé pour créer ou restaurer un sentier de 1.3 km. Pour compléter ce sentier, une passerelle a été installée au sud afin de faire le lien avec la zone humide de Rantigny. Enfin, 2 panneaux pédagogiques ont été mis en place sur la zone pour présenter le site et sa gestion aux promeneurs.

Ces travaux, d'un montant de 41 007 € TTC, ont été financés à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la commune.



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).



Coupe de peupliers sur Bailleval

Restauration des zones humides à Rantigny

Les zones humides de Rantigny ont fait l'objet d'un plan de gestion complet. En effet, la commune a pris l'initiative de réaliser la quasi-totalité des travaux en une seule fois afin de ne pas déranger les habitats les années suivantes.

Ces travaux, d'un montant de 146 688 € TTC, ont été financés à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la commune.



Coupe d'une peupleraie de 4,6 ha dont les arbres (grumes et houpiers) ont été broyés et exportés afin de ne pas enrichir le sol



Débroussaillage de 2 parcelles de peupleraie ayant été coupées en 2018 et dans lesquelles le Buddléia, une espèce exotique envahissante, se développait



Création d'un sentier de 1km avec une partie des copeaux issus du broyat des peupliers
Mise en place de 5 panneaux pédagogiques afin de présenter aux promeneurs les différents habitats que l'on retrouve sur site, leur enjeu de protection et leur gestion



Création de 2 mares temporaires, dont l'une possède une zone d'étrépage, afin de favoriser la présence d'une végétation semi-aquatique et de la faune associée



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).

En complément de ces actions, certains fossés de drainage, qui avaient initialement pour rôle d'assécher la zone humide, ont été comblés. De plus, 4,2 ha de boisement seront replantés avec 4 200 plants dont les essences locales et adaptées aux zones humides ont été validées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Restauration des zones humides de Breuil le Sec



Travaux réalisés en 2023 dans le cadre du plan de gestion des zones humides communales de Breuil-le-Sec.

BASSIN VERSANT DE LA BÈCHE

- Panneaux pédagogiques
- Monticules de bois
- Sentier
- A pailler
- A re-stabiliser
- Débroussaillage
- Conversion de peupleraie
- Ouverture de millieu
- Coupe de sécurité

Sources : IGN, SMBVB 2023
Réalisation : SMBVB 12/23

A Breuil-le-Sec, plusieurs type de coupe ont eu lieu en 2023. Dans la partie la plus au nord, les arbres sénescents ont été coupés car ils menaçaient de tomber sur les entreprises à proximité. D'autres zones ont été coupées afin de diversifier l'âge et les essences du boisement et d'ouvrir des zones pour le passage de sentier. Une grande parcelle de repousse de peupliers a été coupée afin de permettre une régénération du boisement avec des essences plus adaptées aux zones humides. Enfin, une vingtaine d'arbres vieux, malades et penchés, se trouvant dans les Fascines, ont été coupés afin de sécuriser le site, notamment à proximité du sentier.

Comme dans les projets présentés précédemment, des copeaux issus du broyat des peupliers ont été utilisés pour créer de nouveaux sentiers ou pailler des sentiers existants. Des tas de bois ont également été mis en place afin de favoriser la présence d'une faune saproxylique et de créer des zones de refuges et d'hibernation. Enfin, deux panneaux pédagogiques ont été mis en place pour présenter les intérêts des cressonnieres et la gestion communale des zones humides.

Ces travaux, d'un montant de 49 908 € TTC, ont été financés à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la commune.



Peupleraie abattue



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).

Restauration des zones humides de Breuil le Vert

Les travaux devant initialement être réalisés à l'automne 2023 vont devoir être décalés au printemps 2024. En effet, le sol trop humide de la parcelle coupée au sud-ouest ne permet pas le passage des engins sans abimer et tasser la tourbe. Ainsi, le broyage des arbres coupés, le paillage des sentiers et la création de la mare auront lieu dès que le sol sera à nouveau suffisamment portant pour permettre le passage des machines.

Ces travaux, d'un montant de 36 169 € TTC, sont financés à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la commune.



Travaux réalisés fin 2023 et début 2024 dans le cadre du plan de gestion des zones humides communales de Breuil-le-Vert.

BASSIN VERSANT DE LA BÈCHE

Légende

- Panneau pédagogique
- Ru
- Paillage
- Paillage et gestion
- Terre et paillage
- Ouverture de millieu - Airion
- Ouverture de millieu - ETS
- Etrépage
- Mare

0 75 150 m



Plus d'infos sur le [site internet du SMBVB](#).



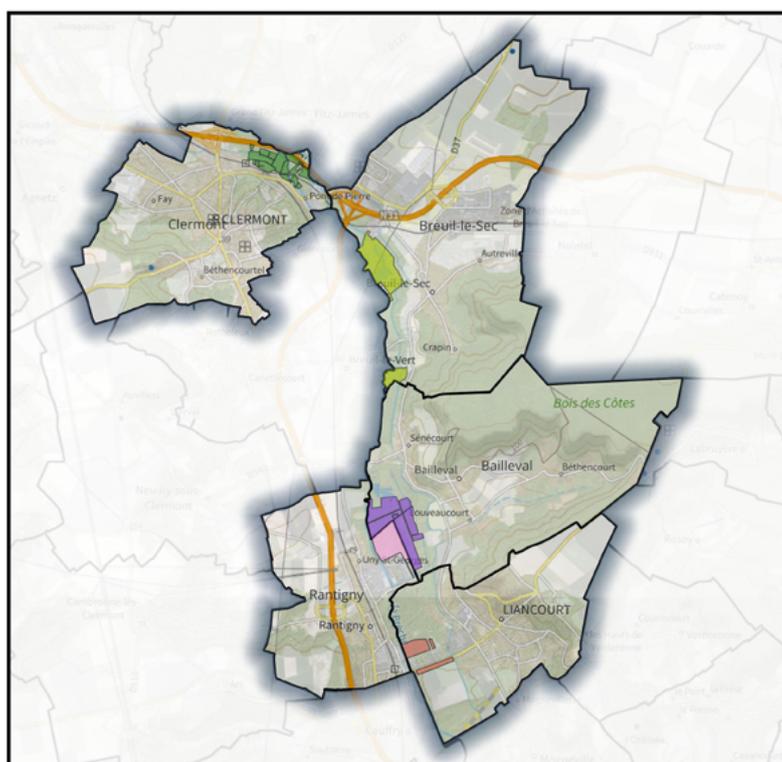
Autres missions

Accompagnement administratif pour la création de zones de préemption

Le département a le droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles. C'est-à-dire que lorsqu'une parcelle est en vente, il a le droit d'acheter cette dernière en priorité. Il peut donner ce droit de préemption aux communes, sous réserve que ces dernières aient pour objectif de réaliser un projet de gestion écologique cohérent sur ces sites.

C'est le cas ici pour les communes de Clermont, Breuil-le-Sec, Baillevall, Rantigny et Liancourt, qui ont réalisé ou fait réaliser des inventaires sur l'ensemble des zones humides présentes sur leur commune. Ces communes ont également commencé à réaliser des aménagements écologiques sur les zones humides en propriété communale.

Le projet de délégation du droit de préemption est actuellement à l'étude par le département, qui s'est déplacé sur site à l'été 2023 afin d'étudier la cohérence d'un tel projet. Il passera en commission début 2024 afin qu'une décision soit rendue.



Localisation des parcelles de zones humides étudiées et gérées par les communes depuis 2021.



Légende

- Clermont
- Breuil-le-Sec
- Baillevall
- Rantigny
- Liancourt



0 1 000 2 000 m

Sources : IGN, SMBVB 2023
Réalisation : SMBVB 12/23

Accompagnement administratif pour l'acquisition de zones humides



Localisation des parcelles de zones humides se trouvant dans le projet d'achat.



Légende

- Cours d'eau
- Zones humides
- Parcelles à acheter
- Parcelles communales
- Parcelles privées



0 50 100 m

Sources : IGN, SMBVB 2023
Réalisation : SMBVB 01/23

Les communes du bassin versant de la Brèche souhaitent de plus en plus acquérir des zones naturelles humides afin de les préserver. C'est le cas notamment de la commune de Breuil-le-Sec dont la politique foncière vise à acheter des parcelles de marais, que celles-ci soient en ENS ou non. En 2023, la commune a donc fait appel au SMBVB afin qu'il l'aide à réaliser son dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), qui peut financer cet achat à hauteur de 80%. Ainsi, plus de 3 ha (31 156 m²) de zones humides ont été acquis par la commune comme le montre la carte.

Les actions d'animation et de sensibilisation

Communication sur les actions du SMBVB

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par des opérations complémentaires et différentes en fonction des publics concernés : intervention auprès des riverains et des usagers des milieux aquatiques, des élus et leurs services techniques, des scolaires ou encore de la population.

Le SMBVB a mis à jour régulièrement son site internet (www.smbvbreche.fr). Ce site présente les différentes actions menées par le syndicat, aussi bien sur la GEMA que sur le SAGE, et propose en téléchargement différents documents techniques. Le nombre de visites sur l'année est de 2 800 environ. La page Facebook, créée en 2020, a touché 31 821 personnes en 2023, et compte 490 followers. Il s'agit d'un public plus large que celui du site internet. Ce profil permet d'informer les internautes en temps réel des actualités et des actions du syndicat. Enfin, le profil LinkedIn du SMBVB, créé en 2022, totalise 331 abonnés fin 2023, a comptabilisé 1 200 vues sur 2023 et les publications ont entraîné 891 réactions.

Interventions de sensibilisation aux milieux aquatiques



Soirée sur l'entretien des cours d'eau

Organisation d'une soirée d'information sur l'entretien des cours d'eau

Le 6 avril, le SMBVB a organisé une soirée d'information sur l'entretien des cours d'eau. Au programme : différence entre cours d'eau et fossés, réglementation sur l'entretien, droits et devoirs des riverains... 14 élus ont répondu présent et ont pu échanger sur le sujet.

La présentation est disponible en [téléchargement](#) sur le site internet du SMBVB.

Participation au séminaire eau de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Le 29 juin, la communauté de communes du Plateau Picard a organisé un séminaire sur l'eau, à destination de ses élus. A cette occasion, le SMBVB ainsi que le Syndicat Mixte Oise Aronde ont été sollicités pour présenter leurs rôles, leurs missions et les SAGE Brèche et Oise Aronde.

L'après-midi, une visite de la zone humide d'Airion restaurée en 2021 a été effectuée.



Intervention lors du séminaire eau de la CCPP



Présentation de la zone humide d'Airion

Participation au forum des métiers du lycée Agricole de l'Oise à Airion

Le 19 décembre 2023, le SMBVB a participé à la deuxième édition du forum des métiers du lycée agricole d'Airion. Les élèves ont ainsi pu discuter avec les agents du syndicat sur les métiers autour des milieux aquatiques et des différents parcours possibles pour y exercer. Le stand permettait également de découvrir les différentes espèces d'oiseaux, de plantes et de poissons typiques de notre région.



Stand du SMBVB au forum des métiers d'Airion

Organisation d'une journée de sensibilisation à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales



Visite du showroom

Dans le cadre de l'animation du SAGE, le SMBVB a organisé, en partenariat avec le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, une journée de sensibilisation à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales, à Douai. Cette journée s'est tenue le 7 octobre.

Après une rapide présentation en salle des grands principes de cette gestion, les participants ont visité le showroom de l'ADOPTA puis se sont rendus sur quelques sites du douaisis.

12 élus et techniciens du bassin ont participé à cette journée.



Showroom de l'ADOPTA

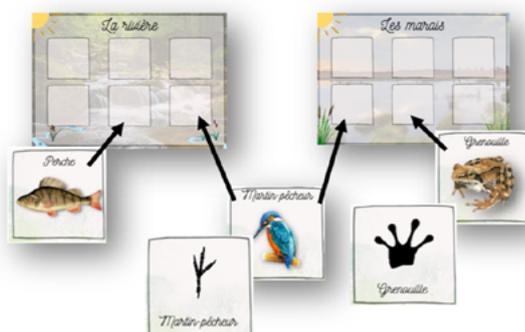


Visite d'aménagements dans le douaisis

Interventions auprès des scolaires

L'ensemble des outils pédagogiques a été retravaillé début 2023 afin de pouvoir proposer des animations visuelles et complètes aux enfants du CP au CM2. De nouvelles animations ont également été créées. Les thématiques abordées sont : les plantes, les oiseaux, les poissons, la mare, les habitats, les empreintes ainsi que le petit et le grand cycle de l'eau.

Cette année, notre animatrice s'est déplacée dans 6 écoles afin de réaliser ces ateliers pédagogiques, d'une durée d'une demi-journée. Les 10 demi-journées d'animations sont déjà complètes pour l'année 2024, illustrant la demande croissante des écoles en termes d'atelier thématique sur l'écologie et la biodiversité.



Accueil d'un stagiaire



Soirée pêcheurs

Comme chaque année, le SMBVB a accueilli un stagiaire. Durant 4 mois et à partir de mars, c'est Margaux Flourey qui a rejoint l'équipe, pour renforcer la communication du syndicat. Elle est issue d'un Master II Communication Scientifique de l'université de Strasbourg. Lors de sa mission, elle a fait vivre les réseaux sociaux du syndicat, elle a organisé une soirée « pêcheurs » le 25 mai et elle a produit et participé à la production de différents supports de communication dont 2 roll-up qui ont trouvé leur place dans les actions de communication du syndicat.

Une des missions principales de ce stage a été la soirée pêcheurs qui avait pour but de rencontrer et d'échanger avec les pêcheurs du bassin versant. Cette rencontre a eu un succès relatif, mais elle

a mis en évidence la nécessité d'organiser ces petits rendez-vous avec les usagers plus fréquemment. En effet, s'ils ne comprennent pas toujours les missions du syndicat, ils sont demandeurs de ces moments de sensibilisation pour leur permettre d'adhérer aux projets mis en œuvre sur leur territoire et pour faire valoir leur point de vue.

La soutenance de Margaux s'est déroulée en septembre 2023, elle a validé son année avant de partir vers d'autres projets.

Le SMBVB dans les médias en 2023

L'activité du SMBVB a fait l'objet de plusieurs articles dans les médias : Bonhomme Picard, Parisien, Courrier Picard. 2 reportages ont également été diffusés au journal télévisé de France3 Picardie, l'un sur la [sécheresse en juillet 2023](#), l'autre sur les [travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Ramecourt](#).

CLERMONTOIS

L'avenir de la zone humide se concrétise

Les acteurs de la préservation de l'espace naturel situé sur plusieurs communes autour de Clermont se sont réunis pour un point d'étape, ce mardi 27 juin.



Le tracé du ru de la Gardie a été confirmé pour favoriser son écoulement.

MAXIME PROIET

Le Département a répertorié 258 espaces naturels sensibles (ENS) dans l'Oise. Des sites reconnus pour leur intérêt paysager, ayant la capacité d'accueillir du public tout en respectant la fragilité des milieux préservés. A l'image des marais de Saucy, remarquable zone humide étagée sur plusieurs communes et dont le Département a acquis une partie, déléguée en gestion au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

« On a la même volonté de renaturer nos zones humides. »

Olivier Ferrera, maire et président du SMBVB

A dix kilomètres de là, le modèle inspire Serge Lambert, conseiller municipal clermontois délégué au développement durable mais également chargé de la rivière d'Artois, chargé de faire visiter le marais de Clermont aux acteurs impliqués dans sa valorisation : Dépar-

tement, Conservatoire, Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB). « J'ai commencé à discuter pour mettre en place une structure similaire à celle du Marais de Saucy, qui rassemblerait les élus concernés sous la houlette du SMBVB, afin d'avoir un budget dédié pour l'entretien de ces zones humides », indique Serge Lambert.

LE RENATURATION DU RU DE LA GARDIE EST AVANCÉ

Celles-ci s'étaient à Fitz-James, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Baillevillain, Liancourt et Rantigny en étant « interconnectées » souligne Angélique Villémann, technicienne de ces milieux pour le SMBVB. « D'où la difficulté de rassembler et mettre d'accord toutes les parties prenantes administratives. Du côté de Baillevillain en tout cas, « on a la même volonté de renaturer et requalifier nos zones humides », affirme Olivier Ferrera, maire et président du SMBVB.

Son syndicat mixte intervient sur la rivière Brèche et ses affluents (Artois, ru de la Gardie, Bretonnelle...), ainsi que sur toutes les zones humides identifiées sur le bassin. A Clermont et Fitz-James, il a notamment créé des mares temporaires qui favorisent le re-

tour des espèces. A Clermont en outre, le marais, situé entre la gare et la N31, fait l'objet d'aménagements réguliers : le SMBVB vient d'achever à la mi-mai des travaux de remédiation du ru de la Gardie, pour faciliter son écoulement et la prospérité de la biodiversité. L'été dernier, des jeunes y avaient mené un chantier écotouristique de création d'un sentier de promenade. De nouveaux panneaux pédagogiques seront également bientôt leur apparition. « La Ville a l'ambition d'ouvrir les lieux au public, fait savoir Serge Lambert. Le marais est essentiel. C'est une importante zone de réajustement d'eau de l'ensemble du bassin versant de la Brèche et c'est aussi un endroit qui est extrêmement agréable pour se promener et qui peut être porteur de beaucoup de choses. »

Sur le terrain, Emmanuel Das Gracas, pour le Conservatoire d'espaces naturels, confirme : « On est très intéressés par les travaux déjà menés et ce qui va se faire progressivement, parce qu'on pense qu'on fera et à mesure de la restauration de ces différents espaces, on peut voir se développer ici le patrimoine naturel des Marais de Saucy. »

CLIMAT | Selon l'Observatoire national des étages, l'eau ne coule plus dans la moitié de ruisseaux du département, entraînant des conséquences dramatiques pour la

Un cours d'eau sur deux est à sec, « du jamais-vu »

Juliette Duclos

DANS le lit de la rivière la végétation a remplacé l'eau. Les ornières se remplissent d'insectes. « Cela fait quatre semaines que l'on travaille ici, mais on a jamais vu le ruisseau gonfler », constate Alexis, 38 ans. Lui est en charge de la rivière d'Artois, un petit affluent de la Brèche en amont du cours d'eau.

« Quand il y a plu, cela a bien coulé un peu, mais deux jours après, c'était fini », continue-t-il. Les ruisseaux ont repris leurs anciens. Comme un cours d'eau sur deux dans l'Oise, selon les chiffres de l'Observatoire national des étages (ONE). La Brèche est en amont, le terrain utile pour qualifier l'état d'une rivière est un étang qui se retransforme en eau.

Un phénomène qui étouffe par sa précipité



Niveau des principaux cours d'eau au 27 juillet 2023.



« On est sûr de la rivière la végétation a remplacé l'eau. Les ornières se remplissent d'insectes. « Cela fait quatre semaines que l'on travaille ici, mais on a jamais vu le ruisseau gonfler », constate Alexis, 38 ans. Lui est en charge de la rivière d'Artois, un petit affluent de la Brèche en amont du cours d'eau. « Quand il y a plu, cela a bien coulé un peu, mais deux jours après, c'était fini », continue-t-il. Les ruisseaux ont repris leurs anciens. Comme un cours d'eau sur deux dans l'Oise, selon les chiffres de l'Observatoire national des étages (ONE). La Brèche est en amont, le terrain utile pour qualifier l'état d'une rivière est un étang qui se retransforme en eau. Un phénomène qui étouffe par sa précipité

« On est sûr de la rivière la végétation a remplacé l'eau. Les ornières se remplissent d'insectes. « Cela fait quatre semaines que l'on travaille ici, mais on a jamais vu le ruisseau gonfler », constate Alexis, 38 ans. Lui est en charge de la rivière d'Artois, un petit affluent de la Brèche en amont du cours d'eau. « Quand il y a plu, cela a bien coulé un peu, mais deux jours après, c'était fini », continue-t-il. Les ruisseaux ont repris leurs anciens. Comme un cours d'eau sur deux dans l'Oise, selon les chiffres de l'Observatoire national des étages (ONE). La Brèche est en amont, le terrain utile pour qualifier l'état d'une rivière est un étang qui se retransforme en eau. Un phénomène qui étouffe par sa précipité

LA NATURE REPREND PEU À PEU SES DROITS

Des aménagements qui paient

Dans l'ancienne peupleraie, la faune et la flore s'épanouissent à nouveau. En 2021, la commune d'Airion avait fait appel au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) pour un projet de réaménagement d'une zone humide, subventionné par l'Agence de l'Eau, possible grâce à la suppression d'une peupleraie. Une façon de donner la possibilité à la nature de prospérer sur ce terrain. Des travaux d'abatage et de création de mares avaient eu lieu sur une zone humide. Au printemps 2023, les résultats sont déjà très prometteurs.

UNE BANQUE NATURELLE

En abattant les peupliers et les douglas, le SMBVB a permis à d'autres espèces d'arbres, typiques des zones humides, d'épanouir leur biodiversité. En visitant la zone humide, on peut retrouver des poises d'aubier, de saules, de noisetiers ou encore de genévriers sauvages. Toutes ces espèces proviennent d'une banque de graines naturelles dans le sol, qui profitent désormais de la lumière retrouvée pour germer. D'autres arbres se sont à eux seuls plantés par les systèmes d'Airion, qui collaborent régulièrement avec le SMBVB, au début de l'année 2022.

Aux abords des mares, des roseaux, les joncs et encore de la typha massette montrent le bout de leur nez et permettent, avec l'algue, de fournir un habitat propice à la croissance des hérons. « Les gens ont du mal à comprendre pourquoi couper des arbres est bon pour la nature », explique Angélique Villémann, technicienne de zones humides du SMBVB. Pour expliquer la décision de ces panneaux de sensibilisation créés avec les écoles de la commune ont été mis à disposition, par exemple, un livret de la technicienne Loïa Ferrera-Martinez.

AIRION Suite à une série de travaux menés au sein de la commune par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche en 2021, la nature a repris sa place à l'ancienne peupleraie et la biodiversité retrouve un peu d'équilibre.

Ils vont se mettre au vert

Pour l'année 2023, d'autres communes sensibilisées ont éores et déjà touché faire appel aux services du syndicat afin de donner un coup de pouce à la biodiversité, parmi elles Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Baillevillain, Liancourt, Rantigny ou encore Noyelles-sur-Oise. Ces travaux de réaménagements de zones humides devraient avoir lieu vers l'automne.

DES TÊTARDS DANS LA ZONE HUMIDE

Depuis le premier jour du printemps, le SMBVB a constaté la présence de pontes de grenouilles dans l'une des trois mares créées lors de l'aménagement. Angélique Villémann espère que celle-ci sera toujours en eau dans trois mois.



Grâce à un travail conjoint entre le Syndicat et l'école, le projet a pu sensibiliser les habitants, qui l'ont bien accueilli.



« Pour la biodiversité, il est plus intéressant de créer des zones humides, qu'un simple coup de main pour planter des espèces d'arbres. »

« On a la même volonté de renaturer nos zones humides. »

Durant son mandat, Sandrine Boula-Dreix a emprunté le chemin déjà tracé par le précédent conseil municipal, qui avait travaillé avec le SMBVB, grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Impliquée pour la sauvegarde de la faune et la flore et l'inversée par les bénévoles de la zone humide, véritable poêle à carbone, la maire d'Airion a également le plaisir de voir se lier des liens durables entre l'école, la mairie et le lycée, tous investis dans ce projet. Un nouveau chantier « Nature » est d'ores et déjà prévu le 9 mai et les enseignements qui seront faits sur cette première expérience pourront conclure la municipalité à restaurer d'autres zones humides, à commencer par des parcelles communales susceptibles d'accueillir ce type de restauration des milieux.

Plateau Picard 17

QUELLES SOLUTIONS POUR L'EAU ?

Les propositions de la Commission Locale de l'Eau

PLATEAU PICARD Sur demande de la préfète, les Commissions Locales de l'Eau (CLE) se sont réunies. Erwan Mervielte décrypte les propositions votées par la CLE de la Brèche le 5 avril.

algré le retour des précipitations, la situation en eau reste critique dans le Hauts de Picard départementale. « Ça ne va pas mieux parce qu'il pleut pour la recharge des nappes », explique Erwan Mervielte, directeur du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche. Face à une situation d'alerte dans le département, la préfète de l'Oise a demandé aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) de se réunir afin de lui soumettre des solutions qui vissent acceptables d'inscrire dans un acte de restriction des usages. S'il semble déjà trop tard pour modifier le scénario traité pour cet été, la CLE de la Brèche, qui s'est réunie ce 5 avril à Baillevillain dans le cadre de son président Olivier Ferrera, a mis sur table des propositions. Erwan Mervielte a accepté de revenir sur ces mesures.

ONZE PROPOSITIONS

La préfète est parvenue les raves des représentants de l'Etat à avoir déclaré son territoire en état d'alerte suite au scénario visible sur le site Protopia mis en place par l'Etat afin de contrôler les arrêtés de restrictions d'eau. Pourtant, la première proposition de la CLE porte sur la réactivation des prises d'arrêt : la commission souligne que le piédomètre (NDLR : instrument permettant de mesurer le niveau des nappes souterraines) du Noyonnais présente un niveau inférieur au site d'Alerte depuis le mois de décembre et est toujours en baisse depuis janvier. Or la Brèche n'est pas concernée par les restrictions mises en vigueur dans l'arrêté publié le 22 mars



Le directeur du SAGE explique qu'il est trop tard pour corriger la situation pour 2023. « On ne changera pas nos nappes ».

dernier. Pour la CLE, ce manque de communication et de réactivité a des répercussions sur les habitants, qui pourraient ne pas mesurer la situation. Hormis la demande de plus de réactivité dans les arrêtés, d'autres propositions ont été émises parmi lesquelles le retrait d'un article de l'arrêté cadre qui autorise les cultivateurs à effectuer des travaux agricoles en période de crise sur simple constaté selon Erwan Mervielte. Si les agriculteurs ne respectent pas la part la plus importante de la consommation en eau, comme l'explique

le directeur du SAGE, la CLE propose une gestion volontariste de leurs prélèvements en eau par seuil d'alerte, comme c'est le cas de départements limitrophes comme la Somme. « DES MESURES A DESTINATION DES PARTICULIERS »

Évoquées lors de la réunion, des idées ciblées directement les particuliers, dans la mesure où l'eau potable représente le plus grand part de la consommation en eau. La CLE souhaite commettre par une aménagement de la consommation, afin de prévenir une méconnaissance de la

situation que le grand public. Une distribution aux particuliers de récupérateurs d'eau de pluie est envisagée, tout comme la mise en place d'une tarification évolutive de la consommation en eau des ménages pour encourager les économies de ressources, également évoquée par Emmanuel Macron.

TABLEUX CONTRÔLER LES NAPPES

Afin de prévenir d'autres situations de sécheresse, la CLE souhaiterait voir une modification de l'ensemble des nappes afin de pouvoir en pré-

Des propositions déjà étudiées ou mises en oeuvre

Les différentes Commissions Locales de l'Eau de l'Oise ayant eu pour consigne de se réunir, un Comité de Suivi de la Ressource en Eau proactive permettra d'exposer et de conforter leurs différentes propositions. Comme le souligne Erwan Mervielte, les propositions de la CLE de la Brèche sont communes et il est possible que d'autres CLE proposent des idées similaires. Le président Macron a notamment dans son plan eau, exprimé la même volonté de tarification évolutive du prix de l'eau selon le montant consommé.

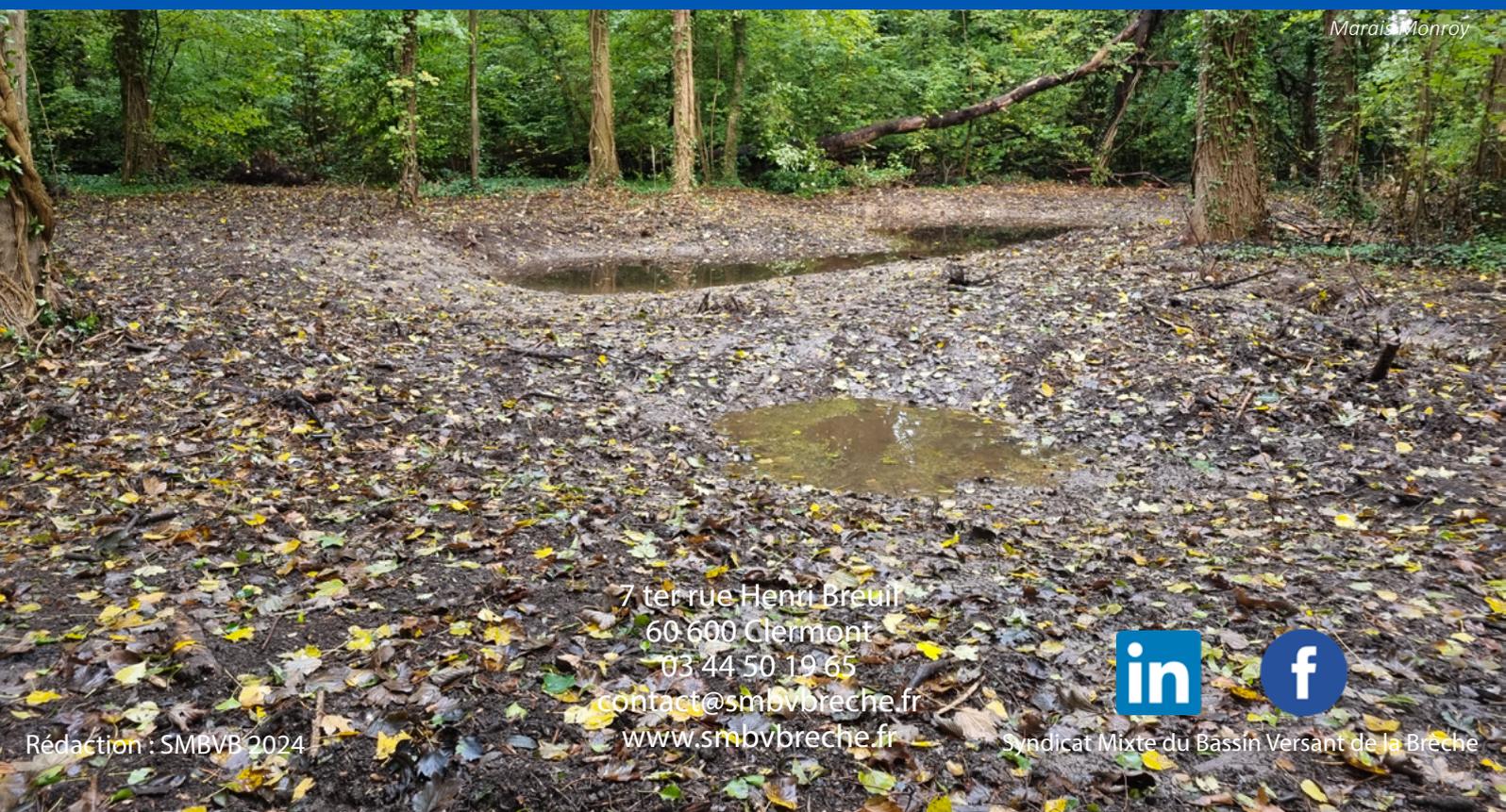
« On a la même volonté de renaturer nos zones humides. »

« On a la même volonté de renaturer nos zones humides. »



Cardamine des prés

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche



Marais Monroy

7 ter rue Henri Breuil
60-600 Clermont
03 44 50 19 65
contact@smbvbreche.fr
www.smbvbreche.fr

